

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19059 - 74ÈME ANNÉE

## Nouveau coup dur pour la route en mer

### Avis défavorable de l'Autorité environnementale à la carrière de Bellevue

Après le projet de carrière de Bois-Blanc, c'est celui de Bellevue qui est lui aussi bien compromis. Dans un avis rendu le 25 juillet dernier, l'Autorité environnementale estime que le projet présenté doit être revu, à moins d'accorder «une dérogation au régime d'interdiction stricte portant sur les espèces protégées».



La biodiversité de La Réunion mérite d'être préservée.

**L**e projet de carrière de Bellevue est une conséquence du projet de route en mer. Ce dernier a eu en effet comme particularité de déboucher sur le lancement d'un chantier sans que les promoteurs ne se soient préalablement assurés de disposer des matériaux nécessaires pour l'achever. C'est la raison du blocage actuel, car la digue prévue entre la Grande Chaloupe et La Possession ne peut être réalisée faute de ressource suffisante en roches. Cela signifie que la poursuite du

chantier est conditionnée par la création de nouvelles carrières. Elles ont été inscrites dans le Schéma départemental des carrières d'avril 2014 qui a été annulé par la Cour administrative d'appel. Dans l'attente d'un jugement définitif, l'État continue de soutenir les procédures visant à ouvrir ces carrières. Une enquête publique est en cours pour l'ouverture d'une carrière à Bois-Blanc. Elle se fait dans de grandes tensions. Ainsi à Saint-Leu, le commissaire enquêteur a

dû fermer son bureau la semaine dernière à la suite d'incidents causés par l'irruption d'une centaine de personnes menées par le président d'un syndicat de transporteurs. Rappelons que le projet de carrière à Bois-Blanc a provoqué les plus importantes manifestations jamais organisées pour la défense de l'environnement à La Réunion. C'est peu dire qu'elle cristallise les oppositions. Un autre projet est envisagé à Bellevue dans les Hauts de Saint-Paul. Là aussi, riverains et défen-

seurs de l'environnement se mobilisent contre un projet qui menace leur cadre de vie, leur santé ainsi que le tourisme dans le secteur. L'Autorité environnementale avait également à donner son avis sur ce projet. Elle l'a fait le 25 juillet et son verdict est clair : le projet n'est pas acceptable en l'état.

Cet avis de 24 pages contient en effet de nombreuses remarques qui sont résumées ci-après, dans cet extrait du communiqué de presse résumant les avis rendus par l'Autorité environnementale le 25 juillet :

### Étude d'impact à compléter

«Le projet de création d'une carrière de roche massive au lieu-dit « Bellevue » sur la commune de Saint-Paul, présenté par la société Grands Travaux de l'Océan Indien (GTOI) est lié à la réalisation de la nouvelle route du littoral (NRL) à La Réunion. Cette nouvelle route nécessite environ 19 millions de tonnes (Mt) de matériaux dont environ 9 Mt d'enrochements massifs. Ce projet nécessite une construction de voirie nouvelle et la reprise avec élargissement de voiries existantes, opérations constitutives du projet et qui doivent à ce titre être intégrées au périmètre de l'étude d'impact.

L'étude d'impact, assez détaillée,

mériterait d'être complétée sur certains points pour mieux apprécier les impacts liés aux transports des matériaux extraits et les impacts de l'exploitation sur les chiroptères. Elle fournit une appréciation des impacts des différentes carrières envisagées et de la NRL elle-même. L'ensemble correspond à la notion de projet telle que définie par la directive 2014/52/UE. L'Ae recommande d'actualiser les estimations de quantités de matériaux nécessaires à la construction de la NRL et les apports attendus des différentes sources identifiées pour fournir les enrochements ainsi que la temporalité de ces apports (car elle est déterminante dans le besoin d'ouvrir ou non de nouvelles carrières).

### Régime d'interdiction stricte

L'Ae recommande également de compléter l'analyse des impacts sur l'environnement liés au trafic sur les voiries reliant la carrière au chantier de la NRL, en particulier concernant le bruit et les pollutions de l'air et de renforcer les dispositions qui seront prises pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes pendant l'exploitation de la carrière et après la remise en état, qu'il conviendrait de compléter.

Étant donnée la présence avérée

occasionnelle ou permanente sur le site ou à proximité d'espèces protégées, dont les chiroptères et certaines espèces d'oiseaux, que la présence de la carrière et son activité d'exploitation perturberont très probablement malgré les mesures (nécessaires) prévues, l'Ae considère que le projet ne peut être autorisé sans obtention d'une dérogation au régime d'interdiction stricte portant sur les espèces protégées».

Pour ouvrir une telle carrière, il serait donc nécessaire que l'État accorde une dérogation qui mette en danger l'existence d'espèces endémiques à La Réunion. Difficile de croire qu'il soit possible de prendre une telle décision risquant d'appauvrir la biodiversité de notre île.

C'est donc un nouveau coup dur pour les partisans de la route en mer. Faute de matériaux, l'hypothèse de la livraison d'une demi-route en mer si possible avant les prochaines élections régionales de 2021 se renforce. Car faute de matériaux, la réalisation du reste du chantier est impossible. 11 ans pour une demi-route en mer si le chantier n'a pas de retard supplémentaire, voilà le bilan...

**M.M.**

## In kozman pou la rout

### « Dan blan, kèr noir ! »

Konm zot i koné kozman la, sa in kozman La Rényon. Souvan dé foi, lo noir, dann in pé tout lang néna in sans konm in pé i di : « péjoratif ». Dizon sa in vyé diskisyon é ni pé lèss sa pou bann espésyalis. Dann kozman nou la mark an-o la ni pé dir néna in kontradiksyon rant lo « blan »épi « lo noir ». Dan blan sré plito in sign ou néna bone dan, kèr noir sré plito ké la pèrsone néna mové santiman. Si ou i rogard pli pré, lo dan sé sak ou i oi an promyé kan la pèrsone i rouv la boush : dizon sré plito l'ékstèryèr, l'aparans, la form. Lo dan bien blan i done in zoli sourir. Mé alé konète kosa néna dann kèr d'moun : in moun i pé z'ète gro kèr, kèr maléré, kèr l'artisho é sa la pa bann bone kalité. Alé, mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

## Edito

# Les BRICS partenaires du développement de l'Afrique

**D**u 25 au 27 juillet, les dirigeants des BRICS, institution rassemblant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, se sont rencontrés à Durban en Afrique du Sud. C'était le 10e sommet des BRICS. Les BRICS, ce sont 50 % de la population du monde, 25 % du PIB mondial avec comme objectif de dépasser le G7 en 2040. Cette rencontre était notamment placée sous le signe du partenariat avec l'Union africaine, ce que précisent ces informations de la Panapress :

«Le sommet des BRICS s'est tenu en Afrique du Sud à un moment où l'Union africaine (UA) fait pression pour une intégration régionale plus rapide afin d'accélérer le lancement de la devise pan-africaine d'ici 2025. Des rapports officiels indiquent que les échanges entre les BRICS et l'Afrique augmentent très rapidement. Ils ont doublé depuis 2007 et sont toujours en pleine croissance.

Lors du précédent sommet des BRICS, qui s'est tenu dans la ville sud-africaine de Durban, les dirigeants se sont engagés à créer une Banque de Développement BRICS, qui devrait jouer un rôle important dans le financement des infrastructures en Afrique. A cette occasion, les deux parties ont signé un accord de co-financement multilatéral utilisé comme un instrument de facilitation des projets de développement des infrastructures en Afrique.

Cette réunion de trois jours a permis aux participants de se pencher sur les opportunités de partenariat entre l'Afrique et les entreprises des BRICS - Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud - ainsi que sur les moyens de mettre en place des mesures pour pallier aux déficiences des secteurs productifs.

Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, a déclaré que suite à une proposition de M. Poutine, tous les cinq dirigeants des BRICS ont convenu de renforcer la composante « de peuple à peuple ». Après l'organisation réussie par la Russie de la Coupe du Monde 2018, M. Ramaphosa a suggéré l'organisation d'événements sportifs propres aux BRICS. Les détails de ces réunions sportives et culturelles seront abordés dans un proche avenir, a-t-il ajouté.

Michel Temer, président du Brésil, Xi Jinping, président de la Chine et Narendra Modi, Premier ministre de l'Inde se sont également adressés à l'assemblée.»

Quel contraste avec la dernière réunion du G7 et celle de l'OTAN qui a suivi. Du côté des principaux pays émergents, le climat est bien différent. Et le développement de l'Afrique figure dans leurs priorités. Ce sommet s'est passé en Afrique du Sud, à moins de 3 heures de La Réunion. Le monde est en train de changer, mais notre île n'est pas en train de prendre le bon wagon, la faute à un système qui la tourne essentiellement vers l'Europe, à 10.000 kilomètres d'ici.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond

Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny

Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany

Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;

1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud

2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau

2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Référendum modifiant la constitution de l'Union des Comores

# BADILI explique pourquoi il appelle à voter NON

Au sortir des Assises nationales qui devraient faire le bilan de 42 ans d'indépendance, le Président Azali Assoumani, au pouvoir depuis mai 2016, a annoncé un référendum pour modifier la Constitution. Les principaux sujets qui focalisent l'intérêt de la presse locale et les réseaux sociaux aux Comores sont la présidence tournante entre les îles, l'autonomie des îles, le renouvellement du mandat présidentiel et la volonté clairement affichée d'empêcher l'expansion du shiisme installé depuis peu dans cet archipel dont les habitants sont presque tous musulmans. Les principaux partis de l'Opposition dont celui de l'Ancien Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi, aujourd'hui en résidence surveillée, ont appelé à boycotter le scrutin, en raison, disent – ils, de la suppression de la Cour Constitutionnelle et la restriction des libertés politiques.

Un mouvement politique récemment créé et prénommé BADILI (Change ou changement) vient d'appeler les Comoriens à se rendre aux urnes et à voter NON au projet constitutionnel. Voici une interview de Assoumani Saandi, le président de cette jeune organisation politique, réalisée par notre rédaction.

**Quelle est la situation politique qui prévaut actuellement aux Comores ?**

**Assoumani Saandi :** L'idée des Assises nationales était de permettre aux Comoriens, dans leur diversité politique et géographique, de faire une introspection sur la gestion du pays depuis son accession à l'Indépendance en 1975. Le constat partagé est que le pays ne décolle pas alors qu'il dispose d'un potentiel similaire avec l'Île Maurice, les Seychelles ou le Cap Vert, qui sont parmi les pays les plus prospères d'Afrique.

Fort malheureusement, les Assises n'ont pas été inclusives. Elles ont été organisées sans les principaux partis de l'Opposition qui disposent pourtant la majorité parlementaire. Le Mouvement du 11 Août, initiateur de l'idée, a été divisé. Le parrain des Assises, l'ancien Ministre Ali Bazi Selim, qui a lancé l'appel pour ce grand rendez-vous historique, a été margina-

lisé à mesure que l'échéance s'approchait. Le Gouvernement s'est accaparé de l'idée et en a fait sa chose. Les Assises avaient perdu leur sens. Le pays s'en est sorti plus divisé. Le régime en place en est sorti plus sûr de lui et déterminé à écraser toute force adverse.

**Pourquoi avez-vous choisi de participer au scrutin alors que les règles du jeu sont biaisées ?**

**Assoumani Saandi :** Il est vrai que les règles sont biaisées d'avance avec la suppression de la Cour Constitutionnelle qui est seule à disposer des compétences de juge électoral.

Nous avons décidé de faire appel à voter pour le NON pour trois raisons. La première est de saisir de cette posture pour démontrer que le Projet de constitution est en contradiction avec les conclusions des Assises, présentées par le Chef de l'État comme la source de l'initiative de réforme constitutionnelle. La deuxième raison est de

pouvoir passer un message aux Comoriens partisans du OUI pour attirer leur attention sur le recul démocratique que porte le Projet de constitution présenté. La troisième est que nous croyons que dans le combat pour la consolidation de notre démocratie, rien ne justifie que l'on se refuse l'utilisation du bulletin qui est l'ultime moyen pour le citoyen d'influer sur le destin du Pays. Quand bien même il y a des doutes sur le respect des résultats sortis des urnes, nous estimons qu'il fallait envoyer le message au Chef de l'État qu'on le peuple souverain n'est pas d'accord avec le Projet.

**Quelles sont les dispositions qui constituent un danger pour que vous appeliez à voter NON ?**

**Assoumani Saandi :** Le Projet de Constitution, met fin à l'indépendance de la Justice qui sera mise sous la coupe du Président de la République dans les mains desquelles sont concentrés tous les



Les Comores pourraient être un des pays les plus prospères d'Afrique, car elles disposent d'un potentiel similaire à celui de Maurice, des Seychelles ou du Cap Vert. (photo By Haryamouji [CC BY-SA 3.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>)], from Wikimedia Commons)

pouvoirs. Le pouvoir législatif est fragilisé, le Parlement ne pouvant pas faire aucune injonction à l'Exécutif. Les compétences dédiées aux Îles ont été complètement réduites.

En effet, l'article 28 de la Constitution en vigueur dispose que les magistrats du siège sont inamovibles. Par ailleurs, la plus haute juridiction de l'État qui est la Cour constitutionnelle est composée de membres nommés par différentes autorités ce qui était un gage pour ne pas porter allégeance à un seul homme. L'article 38 dispose que ces derniers sont inamovibles pendant la période de leur mandat. Ces articles sont remplacés par l'article 95 qui stipule le remplacement de la Cour Constitutionnelle par une Cours suprême dont tous les membres sont à priori nommés par le seul Chef de l'État et parmi les magistrats dont l'inamovibilité n'est plus assurée. En effet, l'article 94 du nouveau projet stipule

que les « magistrats du siège sont inamovibles sauf pour les cas de nécessité de service »

Par ailleurs, le Projet ne porte aucune disposition qui aide à mettre fin à la corruption, la gabegie et le népotisme qui gangrènent le fonc-

tionnement de nos institutions depuis des années. C'est une constitution dont le seul effet est de refléter le dessin du Président actuel de durer le plus possible au pouvoir.

**Assoumani Saandi est titulaire de deux masters en entrepreneuriat et en management des organisations, obtenus à l'Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat de l'Île Maurice et à l'Université de Bordeaux IV.**

**Il a été respectivement Conseiller du Chef de l'Etat chargé de l'Assainissement des finances publiques et des réformes administratives (2000), Conseiller en communication du Chef de l'Etat (2001-2002), puis Ministre de la Fonction publique, de la réforme administrative et de la décentralisation de l'Île de Ngazidja (2008). Sur le plan professionnel, Saandi Assoumani est un expert international en réforme de l'Etat ayant exercé dans plusieurs pays africains pour le compte de plusieurs organisations multilatérales dont l'Union Européenne et le Programmes des Nations Unies pour le Développement.**

**Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont:**

**-L'irrésistible ascension du président Mumba, édition l'Harmattan 2016**

**-Chronique des rendez-vous manqués, édition cœlancanthe, 2012**

# Oté

## Lyèw avèk tortu - lyèw i shap la prizon - sétyèm morso

Lo roi, konm zot i ansouvien la desid mète lyèw dann la prizon pars li la parti sali d'lo bann zanimo i ansèrv - an atandan fé pass son prosé. Shoval i di li va gardien lyèw dann son kasho la prizon é lo roi i done ali son konfyans. Oir si lo konfyans lé mérité ! Sé sak ni sava oir zordi dann sétyèm morso.

L'avé inn foi pou inn bone foi, méisyé lo foi, la vann son foi pou in grinn sèl.

Dann roiyome zanimo l'avé poin bonpé kasho. Arienk inn mèm avèk dé pyès in pé faye mé asé solid pou fèrm in lyèw. Lyèw lé koushé in koté dann son sélil é shoval, dann lo pyès de gard, i vèye ali konm dolé dsi l'fé. Mèm ké lyèw lé koushé, si ou i koné ali in pé, ou i san néna kékshoz l'aprè shofé dsou son dé zorèye, dann son koko d'tète. San trayir pèrsone, ni pé dir lyèw i pans in sèl z'afèr, sé koman shapé ; koman sort de la. Lyèw la pa in zanimo pou rès anfèrmé sa... Si lété posib pass ali in kou d'éskanèr, noré vi la kourb brizé son bann pansé. Koman mi sa shap èk sa ? Koman mi sa shap èk sa ? Mi sava pa pass in vi dann kasho kant mèm, arienk in nish moin la fé so bann gogo zanimo épi m'a rèss dann la prizon in bon parti mon vi. Lé pa posib in n'afèr konmsa !

**Kriké Méisyé ! Kraké Madam ! La klé dann mon posh ! La taye dann ton sak !**

Nou la kite lyèw li té aprè majiné. Li té aprè majine in plan pou li sové ! Lyèw mi rapèl azot sa in l'èspès robèl sa ! Sa i aksèp pa la vi dann in prizon ; li la pa konm son kouzin lapin demoun i mète dann park pou fé pti épi bann ti i grosi la mèm dann kaj. Lyèw néna in l'èspri indépandans é astèr mi ansouvien li yèm zoué la mizik. Zistoman li l'aprè koz èk shoval. « Shoval ! shoval ! Ou i pouré rode dé troi zafèr pou moin. Pou moin fé in violon. La myène lé monkaz é lo roi i lès sar pa mon madam amenn sa isi »

Shoval i gard ali gro zyé mé li di kant mèm : I fo amoin in boîte sardine konm kès rézonans, in boi é in kord pou fé lo l'arshé, in ot boi pou port lo bann kord. L'am, inkyète pa m'a débrouye par moin mèm épi fil métal. Avèk sa mi gingn fé mon violon. Shoval i di pa arien, mé lyèw i insis, insis , insis mèm. Shoval i vien kiryé : promyé foi li antann in n'afèr konmsa é li èmré bien antann la mizik lyèw i zoué... Li sov in néstan épi li ramenn sak lièw la domandé.

Lyèw in bon brikolèr é son violon lé fé. I pran pa bonpé l'tan pou sa. Astèr li fé son l'arshé épi li règ son mizik : do, ré, mi, fa, sol, la, si do. Do, mi, sol, do, sol, mi do. Arienk lo bann game i fé plézir shoval. Jij pi kan lo zouar i zoué ti-flèr émé, in shanson Fourcade avèk fossy, shoval i mor d'plézir é li pé pa anpèsh ali fèrm lo zyé..

L'èrla, lyèw i di avèk shoval : « Shoval ou i yèm bien mon mizik, ou lé for pou aprésyé in mizik konmsa. Kost in pé koté la port moin néna dé parol pou dir aou. Avans solman out zorèy koté la port ! » Shoval i avans son tête koté la port. L'èrla lyèw i di avèk li : « Kèl mizik ou i vé antann ? Moin lé paré pou zoué pou ou ! »

Shoval i di inn dé morso konmsa konm Marinella é lyèw i zoué pou li. L'ot gogo lé kontan vèye pa koman. Li fèrm lo zyé pou myé ékouté, pou myé antann. Lyèw in jouar bandé sa, é sak l'amontr ali la mizik la pa pèrd son tan, é la pa vol son famiy.

**Kriké Méisyé ! Kraké madam ! Koton mayi i koul ! Rosh I flote !**

Sétyèm morso lé fini, mé lo zistoir la pa fini. Samdi proshin uityèm morso.

*Justin*